

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 décembre 2020
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

OBJET : ENVIRONNEMENT – PROGRAMMATION GERPLAN 2021

POINT 8.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Depuis 2000, le Conseil Départemental du Haut-Rhin a mis en place le GERPLAN (PLAN de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain), un dispositif de soutien technique et financier visant à développer une politique originale d'aménagement des territoires, réfléchie et construite avec les acteurs locaux, sous la coordination des structures intercommunales.

Les objectifs sont de concilier les différents usages de l'espace rural et péri-urbain (développement urbain (aménagements, constructions), activités des producteurs, activités de loisir,...) et la préservation/amélioration du cadre de vie, des paysages, du patrimoine naturel (milieux et ressources) et du patrimoine rural.

Les actions permettant ce développement harmonieux et durable peuvent être proposées et menées par différents maîtres d'ouvrage du territoire (communauté de communes, communes, syndicats, associations, fédérations, agriculteurs, entreprises, etc.). Elles sont définies de manière concertée et collective par les acteurs. Leur mise en œuvre et leur financement résiduel (aide financière du GERPLAN déduite) est à la charge des maîtres d'ouvrage.

La planification du GERPLAN étant annuelle et à coordonner par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, il est proposé, après concertation et retours des acteurs du territoire, le programme d'actions prévisionnel ci-dessous au titre de l'année 2021 :

Maître d'ouvrage	Action projetée	Coût prévisionnel HT	Taux d'aide GERPLAN (CD 68)
Commune de BENNWIHR	Plantation d'arbres fruitiers et ornementaux (environ 40 arbres) : - sur le domaine public communal - sur le domaine privé en zone péri-urbaine (par l'intermédiaire d'un achat groupé organisé par la Commune) <i>Nota : l'opération serait poursuivie en 2022 (environ 40 arbres supplémentaires)</i>	1 500 €	40%
Commune de ILLHAEUSERN	Création d'un verger communal (environ 15 arbres fruitiers et une haie) <i>Nota : l'opération pourrait être poursuivie en 2022 (arbres et haies supplémentaires)</i>	2 000 €	40%
Commune de ZELLENBERG	Création d'un espace vert et réfection d'un jardin dans le cadre de la mise en accessibilité de la mairie.	6 472 €	40%

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 3 décembre 2020 ;
SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° VALIDE

- *le programme d'actions prévisionnel pour l'année 2021 dans le cadre du GERPLAN;*

2° AUTORISE

- *Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent ;*

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme
A Ribeaupillé, le 15 décembre 2020

Le Président,

M. Umberto STAMILE

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 16 décembre 2020 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2020.6.86

Page 2/2

(dont 0 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2020

Application agréée E-legalite.com